



Paris, le 27 mai 2026

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APBNF

ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Cher(e) adhérent(e),

Conformément à l'article 9 de nos statuts, j'ai l'honneur de vous convier à l'assemblée générale de l'Association du personnel de la BnF qui se tiendra le :

Jeudi 11 juin 2026

à 12h00

Salle Aux enfants du paradis (T4 - niveau A1)
à droite de la porte de sortie « Rue intérieure »
site François-Mitterrand

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver, veuillez agréer, cher(e) adhérent(e), mes salutations les plus cordiales.

Catherine Uda
Présidente de l'APBnF

ORDRE DU JOUR

1. Introduction : règlement intérieur réactualisé en fonction des statuts (vote)
2. Point sur les élections du 18 septembre 2026
3. Présentation et approbation du rapport financier 2025
4. Approbation des comptes 2025 par le Commissaire aux comptes
5. Présentation et approbation du Rapport d'activités 2025
6. Présentation par la présidente du Rapport moral de l'APBnF pour l'année 2025
7. Les sites éloignés BnF
8. Questions diverses

NB. À cette occasion, tous nos espaces seront fermés et les activités suspendues. (Médiathèque du personnel, salle Omnisports). La salle Omnisports réouvrira à 16h.



ARTICLE 9 EXTRAIT DES STATUS DE L'APBnF : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Il est prévu la participation de chaque adhérent à jour de sa cotisation à l'assemblée générale ordinaire de l'association.

Elle se réunit au moins deux fois par an, convoquée par le président.

La convocation qui indique l'ordre du jour est envoyée à chaque membre 2 semaines avant la date de réunion retenue. Cet ordre du jour est fixé par le président après concertation avec le bureau.

L'assemblée générale ordinaire approuve le rapport d'activité et les comptes de l'exercice clos qui lui sont soumis dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice. Elle arrête également le montant de la cotisation de l'année à venir et délibère sur toute autre question portée à l'ordre du jour.

La validité des votes est acquise à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne peut être porteur de plus de deux pouvoirs. Les pouvoirs prennent la forme écrite et sont communiqués au président. [...] Il est tenu procès-verbal des séances.

POUVOIR APBnF

Je soussigné(e)

NOM _____ Prénom _____

donne pouvoir à NOM _____ Prénom _____

pour me représenter et voter en mon nom, lors de l'AG du jeudi 11 juin 2026

Signature -----

POUVOIR APBnF

Je soussigné(e)

NOM _____ Prénom _____

donne pouvoir à NOM _____ Prénom _____

pour me représenter et voter en mon nom, lors de l'AG du jeudi 11 juin 2026

Signature _____